



PRÉVENIR AUJOURD'HUI, MIEUX VIVRE DEMAIN



Plan d'action régional
intégré de santé publique
de Montréal

2016
2021

Une réalisation de la
Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1301, rue Sherbrooke est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
dsp.santemontreal.qc.ca

Cette publication a été réalisée en partenariat avec les équipes territoriales de santé publique des CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, du Nord-de-l'Île-de-Montréal et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Équipe de rédaction

Renée Dufour
Émilie Leblanc
Éric Litvak

Équipe de production

Marie Pinard, coordination
Manon Girard, Linda Daneau et Atlas & Axis, graphisme
Colette Pilon-Bergman, révision linguistique
Hélène Perrault, révision d'épreuve

Remerciements

De nombreuses personnes ont participé à l'élaboration du PARI 2016-2021.
Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur contribution.

©Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ISBN (version pdf) – ISBN: 978-2-550-77517-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Les reproductions de ce texte, en tout ou en partie, sont autorisées à condition d'en mentionner la source.

Dans cette publication, l'emploi du masculin pour désigner les personnes n'a d'autre fin que d'alléger le texte.

MOT DU DIRECTEUR

C'est avec fierté et enthousiasme que je vous présente le Plan d'action régional intégré de santé publique 2016-2021 (PARI-SP). Élaboré en collaboration avec nos principaux partenaires du réseau de la santé, du milieu municipal, du milieu scolaire, des milieux de garde et communautaires, le PARI-SP circonscrit les interventions à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années pour prévenir les problèmes de santé évitables en agissant sur 30 grands déterminants de la santé des Montréalais.

Tout au long de la démarche, les choix ont été guidés par les enjeux liés au contexte urbain et à la complexité de la métropole, et la réduction des inégalités sociales de santé a fait l'objet d'une attention particulière. En plus d'une gamme de services préventifs offerts à la population, le PARI-SP propose de nombreuses actions visant à modifier les environnements et les milieux de vie avec nos partenaires. Il reconnaît également l'importance du pouvoir d'agir des communautés locales. Il innove en traitant de thématiques auparavant peu présentes dans notre programmation, dont la participation sociale des aînés.

Avec le Plan d'action régional intégré de santé publique 2016-2021, Montréal mise sur la prévention. Je vous invite à vous joindre à nous pour que notre PARI soit un succès.

Le directeur de santé publique de Montréal,



Richard Massé, M.D.





TABLE DES MATIÈRES

LA PRÉVENTION : UN INCONTOURNABLE	7
Le plan d'action régional intégré de santé publique	7
L'OFFRE DE SERVICES THÉMATIQUE	9
Une approche par déterminant	9
Une responsabilité partagée	9
Trente déterminants prioritaires	11
AXES	
1 Le développement global des enfants et des jeunes	13
2 L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires	19
3 La prévention et le contrôle des maladies infectieuses	31
4 La gestion des risques et des menaces pour la santé et la préparation aux urgences	37
L'OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE	41
VERS LA MISE EN ŒUVRE	43
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	44





LA PRÉVENTION : UN INCONTOURNABLE

Au cours du dernier siècle, l'espérance et la qualité de vie se sont améliorées de façon remarquable au Québec. Malgré ces progrès, de nombreux problèmes de santé et problèmes sociaux affectent encore la population.

La plupart de ces problèmes peuvent être évités par davantage d'efforts concertés en prévention. Ces efforts doivent viser à favoriser le développement optimal des enfants et des jeunes, à prévenir les maladies infectieuses, à encourager l'adoption de modes de vie sains, à prévenir les traumatismes et maladies liées à l'environnement urbain ou au milieu de travail, ainsi qu'à réduire les inégalités sociales de santé.

Investir davantage d'efforts et de ressources en prévention permettra d'obtenir des gains pour la santé et la qualité de vie des Montréalais. Face aux défis qui attendent la société dans les années à venir – comme le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques ou la hausse constante des coûts des soins de santé –, investir en prévention est non seulement très rentable, mais incontournable. Toutes les sociétés modernes le reconnaissent.

Le plan d'action régional intégré de santé publique

Prévenir les problèmes évitables est l'une des missions du système de santé et de services sociaux. C'est le rôle du programme-services santé publique d'intervenir auprès de l'ensemble de la population avant que les personnes ne deviennent malades.

Le Plan d'action régional est le dispositif prévu par la Loi sur la santé publique pour définir, dans chaque région, l'offre du programme-services santé publique, en conformité avec le Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP) et les cinq Plans d'action thématiques tripartites (PATT) qui en découlent.

La région de Montréal comporte cinq CIUSSS, mais une seule Direction régionale de santé publique (DRSP), rattachée au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Le directeur de santé publique est responsable d'élaborer le plan d'action régional et de coordonner l'ensemble des services offerts conjointement par l'équipe de la Direction régionale et les cinq équipes territoriales des CIUSSS, d'où l'appellation « Plan d'action régional intégré de santé publique » (PARI-SP).

Le présent document fait un survol de l'offre de services du « réseau de santé publique » qui inclut les équipes de santé publique de la Direction régionale et des cinq CIUSSS de la région de Montréal. En complément, le lecteur pourra consulter l'offre de services détaillée, qui précise les interventions de chaque équipe.





L'OFFRE DE SERVICES THÉMATIQUE

Une approche par déterminant

La santé publique s'attarde en priorité aux problèmes évitables les plus fréquents et les plus graves, ainsi que ceux qui touchent de manière inégale certains groupes. La survenue de ces problèmes est influencée par différents **déterminants**, tels que les comportements et les habitudes de vie des personnes; les caractéristiques et les risques associés aux milieux de vie et à l'environnement physique et social dans lesquels elles évoluent; ainsi que l'utilisation qu'elles font des services préventifs qui leur sont offerts.

Comme un même déterminant influence souvent plusieurs problèmes (c'est le cas, par exemple, de l'alimentation et de l'activité physique qui sont associées à plusieurs maladies chroniques), la santé publique montréalaise a adopté un modèle novateur de planification consistant à définir une offre de services pour chaque déterminant, plutôt que pour chaque problème de santé.

Les interventions retenues sont le résultat d'une planification rigoureuse appuyée sur les connaissances de pointe, à laquelle ont participé l'équipe régionale et les cinq équipes territoriales de santé publique. Les partenaires des milieux communautaires et des autres secteurs de la société ont aussi contribué aux étapes charnières de la démarche.

Une responsabilité partagée

Une grande partie du travail des équipes de santé publique consiste à mobiliser et soutenir des décideurs et des intervenants de tous les secteurs qui détiennent les leviers nécessaires pour agir sur les déterminants de la santé, et à collaborer avec eux. Cette mobilisation vise également la participation de la population, qui sera la première à bénéficier de l'amélioration de son état de santé.

LE MILIEU MUNICIPAL

La Ville de Montréal, ses 19 arrondissements et les 14 villes liées détiennent des pouvoirs d'aménagement et de réglementation. En vertu de ces pouvoirs, ils influencent les habitudes de vie et les comportements des individus (habitudes alimentaires, activité physique de transport et de loisir, etc.), les risques auxquels ils sont exposés (pollution de l'air, accidents de la route, etc.), voire même leurs conditions de vie (salubrité et abordabilité des logements).

LES MILIEUX DE GARDE ET SCOLAIRE

Les services de garde à la petite enfance accueillent sur le territoire de l'île de Montréal près de 70 000 enfants d'âge préscolaire. Cinq commissions scolaires, environ 400 écoles primaires et 200 écoles secondaires sont fréquentées par les jeunes montréalais. Ces milieux de vie jouent un rôle de premier plan dans le développement des compétences personnelles et sociales, l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention de certains risques pour la santé (traumatismes, infections, etc.) des enfants et des jeunes. Plusieurs services

préventifs sont offerts dans les écoles, tels les services dentaires, l'immunisation et les cliniques jeunesse.

LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

Les organismes communautaires réalisent un travail de proximité axé sur les conditions de vie et d'autres déterminants de la santé auprès de nombreuses personnes, en particulier des groupes présentant des facteurs de vulnérabilité. Ils offrent des activités de soutien social des jeunes parents, font connaître les ressources du quartier à des aînés isolés, accompagnent des locataires dans l'exercice de leurs droits, etc. Ils sont aussi des acteurs de premier plan dans différentes instances de concertation vouées au développement des communautés.

LES MILIEUX DE TRAVAIL

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est un partenaire de premier plan pour la prévention dans les milieux de travail où les personnes peuvent être exposées à différents risques. Ces milieux peuvent aussi collaborer à la promotion de saines habitudes de vie.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les professionnels des autres programmes-services^a des CIUSSS, des cinq établissements non fusionnés et ceux qui travaillent en première ligne dans les cliniques médicales, groupes de médecine familiale, pharmacies communautaires ou cabinets dentaires contribuent à donner plusieurs services préventifs. Ils participent, par exemple, au suivi préventif des femmes enceintes, à la vaccination, à la cessation tabagique ou au contrôle des infections en milieu hospitalier. Ils assurent également un relais essentiel entre les services préventifs et spécialisés, et contribuent à déceler des menaces, par exemple en déclarant des situations d'insalubrité, des maladies transmissibles ou des intoxications.

LES AUTRES PARTENAIRES

Les grandes organisations philanthropiques touchent dans leur mission plusieurs des déterminants retenus, agissant sur les pratiques éducatives et parentales, l'accès aux denrées alimentaires, les services aux personnes vulnérables, etc. C'est également le cas d'autres acteurs de la société réunis au sein de groupes de concertation tels que Montréal, métropole en santé.

LA POPULATION

Les choix de chaque individu ont une influence non seulement sur sa santé, mais aussi sur celle des autres, comme le parent qui choisit de ne pas fumer en présence de ses enfants ou le voisin qui respecte la réglementation sur le chauffage au bois. Par ailleurs, des citoyens, des usagers de services et différents groupes de la population s'impliquent avec les équipes de santé publique afin d'adapter les services à leurs besoins. C'est le cas de bénévoles qui deviennent des sentinelles en prévention du suicide dans leur milieu de travail, de jeunes qui expriment leurs besoins pour améliorer les cliniques jeunesse, d'aînés qui participent aux instances décisionnelles des établissements, de représentants

a. Le système de santé est organisé en neuf programmes-services : santé publique, services généraux, soutien à l'autonomie des personnes âgées, déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, jeunes en difficulté, dépendances, santé mentale et santé physique.

de communautés culturelles qui donnent des conseils pour adapter le matériel promotionnel, ou d'usagers de drogues formés pour prévenir les décès par surdose chez leurs pairs.

Trente déterminants prioritaires

L'offre de services du PARI-SP porte sur 30 déterminants prioritaires pour la santé des Montréalais, organisés selon quatre axes d'intervention définis par le PNSP, tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous. Le tableau précise également les principaux groupes de partenaires interpellés et l'importance de leur implication en lien avec chaque déterminant, représentée par la taille de la pastille.

Déterminants	Milieu municipal	Milieu commun.	Milieu scolaire	Milieu de garde	Milieu de travail	Services de santé et sociaux
Axe 1 – Le développement global des enfants et des jeunes						
Services préventifs en périnatalité et petite enfance		●			●	●●
Allaitement	●	●				●●
Environnement familial		●●	●			●
Services de garde éducatifs de qualité				●		
Habitudes en lien avec la santé buccodentaire des 0-17 ans			●	●		
Services dentaires préventifs pour les enfants			●			●
Services préventifs spécifiques pour les jeunes			●			●●
Violence interpersonnelle et intimidation chez les jeunes		●	●			●
Relations amoureuses et sexualité chez les jeunes		●	●			●
Axe 2 – L'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires						
Alimentation	●●	●	●			●
Activité physique, sécurité des déplacements actifs et sédentarité	●●	●	●	●		
Tabagisme et exposition à la fumée de tabac	●	●	●		●	●●
Consommation d'alcool, de drogues et pratique des jeux de hasard et d'argent	●	●●	●			●
Salubrité et abordabilité des logements	●●	●				●
Salubrité dans les milieux institutionnels	●		●	●	●	●
Exposition à des risques en milieu de travail					●●	●
Exposition à la chaleur extrême	●●	●				●
Exposition au bruit et à la pollution de l'air extérieur	●●	●				●
Exposition à des risques dans l'air, l'eau et le sol	●	●	●	●		●
Services communautaires en prévention du suicide		●●	●		●	●
Services de prévention clinique en maladies chroniques et chutes		●				●●
Participation sociale des aînés	●	●				●●
Pouvoir d'agir des communautés locales	●	●●				●

Déterminants	Milieu municipal	Milieu commun.	Milieu scolaire	Milieux de garde	Milieux de travail	Services de santé et sociaux
Axe 3 – La prévention et le contrôle des maladies infectieuses						
Services de vaccination et couverture vaccinale			●			●
Services de prévention et de traitement des ITSS et de réduction des méfaits liés aux drogues	●	●				●
Services de prévention et de traitement de la tuberculose		●				●
Exposition à des risques infectieux en milieux de soins						●
Exposition à des risques infectieux dans les milieux de vie et l'environnement	●		●	●		●
Axe 4 – La gestion des risques et des menaces et la préparation aux urgences						
Services de vigilie, d'enquête et d'évaluation du risque et de protection	●				●	●
Préparation et réponse aux urgences majeures	●				●	●

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

En veillant à ce que les enfants aient les conditions pour se développer de manière optimale de la conception jusqu'au début de l'âge adulte, il est possible de prévenir de nombreux problèmes pouvant avoir des répercussions tout au long de la vie. Ces derniers touchent tant la santé physique (prématurité, malformations congénitales, retards de croissance, infections, surplus de poids, diabète, traumatismes, problèmes de santé dentaire, etc.), que la santé mentale (détresse psychologique, dépendances, etc.) et l'adaptation sociale (difficultés et décrochage scolaires, délinquance, abus d'alcool et de drogues, etc.).

En plus d'offrir des services préventifs aux femmes enceintes, aux familles, aux enfants et aux jeunes, le réseau de santé publique collabore avec ses partenaires d'autres secteurs pour promouvoir des environnements, des habitudes de vie et des relations interpersonnelles propices à un développement sain.

Services préventifs en périnatalité et petite enfance

La grossesse et la petite enfance sont particulièrement décisives pour le développement et la santé. Durant cette période, le réseau de santé publique voit à ce que les familles reçoivent une gamme de services préventifs. Ainsi, pendant la grossesse, les professionnels de la santé qui rencontrent les parents offrent des conseils et du soutien concernant l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, les conditions de vie et de travail, et peuvent déceler chez la mère des problèmes de santé qui peuvent affecter le bébé à naître. Après la naissance, le suivi préventif vise à faciliter l'initiation de l'allaitement, à s'assurer du bon développement de l'enfant et de la santé physique et psychologique de la mère, à promouvoir la vaccination, à soutenir les compétences et les bonnes pratiques parentales, à accompagner les familles vers les ressources de la communauté ainsi qu'à déceler les situations de risque. De plus, lorsqu'un besoin particulier survient, le réseau de santé publique voit à ce que les familles soient prises en charge rapidement par les services de santé ou psychosociaux.

POUR S'ASSURER QUE LES FAMILLES ET LES ENFANTS BÉNÉFICIENT DE SERVICES PRÉVENTIFS EFFICACES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de l'information et du counseling aux parents dans le cadre de rencontres prénatales de groupe et d'une visite postnatale à domicile;
- propose un suivi nutritionnel prénatal et des suppléments alimentaires et vitaminiques aux mères vivant en contexte de vulnérabilité;
- effectue des visites à domicile régulières aux familles vulnérables dans le cadre des Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE);
- réfère les familles vers les services psychosociaux et de santé appropriés, au besoin;
- protège les femmes enceintes ou qui allaitent des risques en milieu de travail grâce au programme Pour une maternité sans danger;
- s'assure de la formation en matière de pratiques préventives des professionnels en périnatalité et petite enfance dans le réseau de la santé;
- met en place des mécanismes pour que les femmes enceintes reçoivent les services tôt au cours de leur grossesse.

Allaitement

L'allaitement protège tant l'enfant que la mère d'une multitude de problèmes de santé. Ses bénéfices augmentent lorsque les enfants reçoivent exclusivement du lait maternel jusqu'à six mois, ainsi que s'ils sont allaités plus longtemps, jusqu'à 2 ans ou plus.

POUR FAVORISER L'ALLAITEMENT ET SOUTENIR LES MÈRES QUI ALLAIENT, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- mobilise les établissements de santé afin qu'ils adhèrent à l'Initiative des amis des bébés de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- accompagne les gestionnaires et les professionnels dans la mise

en place de conditions et de pratiques qui favorisent l'allaitement (ex. : l'adoption d'une politique d'établissement sur l'allaitement, les services aux parents pour préparer l'allaitement avant la naissance et pour soutenir l'allaitement lors du séjour à l'hôpital après l'accouchement et après le retour à la maison);

- donne de l'information pendant la grossesse et offre du counseling et du soutien postnatals dans le cadre de services individuels et de groupe, incluant des services spécialisés pour répondre aux problématiques complexes;
- mobilise les municipalités et leur offre de l'expertise-conseil quant à l'adoption de mesures qui facilitent l'allaitement dans les installations publiques.

Environnement familial

L'environnement familial, en particulier la qualité de la relation parent-enfant, est la principale source d'influence sur le développement de l'enfant. Les pratiques parentales positives, qui répondent aux besoins de l'enfant (stimulation, affection, encadrement, protection, etc.), favorisent un développement harmonieux. Certaines situations peuvent influencer la disponibilité des parents et l'exercice de leur rôle parental, par exemple si les parents souffrent de problèmes de santé mentale, vivent des relations conjugales violentes ou dans des conditions de vie difficiles. Des services appropriés à la famille peuvent contribuer à prévenir ces situations et leurs conséquences sur les enfants.

POUR FAVORISER UN ENVIRONNEMENT FAMILIAL SAIN, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe tous les parents sur le développement de l'enfant et les pratiques parentales positives (ex. : en distribuant le guide *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* et d'autres outils de référence);
- conseille ou accompagne les parents dans le cadre d'interventions de groupe ou individuelles;
- finance des activités de soutien social pour les parents (halte-répit, café-rencontre, cuisine collective, fête de quartier, etc.) réalisées par des partenaires communautaires;
- dans le cadre des services préventifs en périnatalité, décèle les situations de risque et réfère les familles vers les services de santé ou psychosociaux appropriés.

Services de garde éducatifs de qualité

Après la famille, le service de garde à la petite enfance est le milieu qui influence le plus le développement de l'enfant. Il contribue à promouvoir de bonnes habitudes de vie et des comportements sains et sécuritaires dès le plus jeune âge. Il est démontré que la fréquentation d'un milieu de garde éducatif, à condition qu'il soit de qualité, a des effets bénéfiques sur les habiletés cognitives, langagières et sociales des enfants. Ces effets sont plus marqués pour les enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Pourtant, ce sont eux qui les fréquentent le moins.

POUR AUGMENTER LA FRÉQUENTATION DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS ET LEUR CAPACITÉ À RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENFANTS VIVANT EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ OU DONT LE DÉVELOPPEMENT INQUIÈTE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- établit des ententes avec les services de garde éducatifs afin de réserver des places pour ces enfants;
- offre de la formation et de l'expertise-conseil au personnel des services de garde éducatifs quant à l'accueil et au soutien de ces enfants;
- informe les familles vivant en contexte de vulnérabilité des services offerts et de leurs bienfaits et les encourage et les accompagne dans la fréquentation d'un service de garde éducatif.

POUR AMÉLIORER LES INTERVENTIONS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE PRÉVENTION EN SERVICES DE GARDE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient le réseau des services de garde éducatifs, notamment par de l'expertise-conseil et de la formation, au besoin.

Habitudes en lien avec la santé buccodentaire des enfants et des jeunes

Le brossage des dents avec un dentifrice fluoré, l'utilisation de la soie dentaire et une alimentation faible en aliments sucrés ou acides sont des habitudes très importantes pour prévenir les problèmes de santé buccodentaire que sont la carie dentaire et, à plus long terme, l'érosion dentaire et les problèmes parodontaux. Ces problèmes touchent davantage les enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés.

POUR FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE, EN PARTICULIER CHEZ LES ENFANTS DE MILIEUX SOCIOÉCONOMIQUES DÉFAVORISÉS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe et conseille les parents qui bénéficient des services de santé publique (SIPPE, services de nutrition prénatale, etc.) sur les habitudes en lien avec la santé buccodentaire;
- mobilise et soutient les services de garde éducatifs et les écoles de milieux défavorisés afin d'y mettre en place le brossage quotidien des dents.

Services dentaires préventifs pour les enfants et les jeunes

Les hygiénistes dentaires et les dentistes de santé publique interviennent à l'école pour identifier les enfants à risque de carie dentaire et leur offrir différents services de prévention. La carie est le problème dentaire le plus fréquent chez les enfants et elle peut avoir différentes conséquences allant de la douleur et des infections jusqu'à une baisse d'estime de soi et du bien-être général.

POUR QUE TOUS LES ENFANTS BÉNÉFICIENT DE SERVICES DENTAIRE PRÉVENTIFS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- effectue un dépistage systématique de tous les enfants en maternelle pour identifier ceux qui sont à risque élevé de carie dentaire;

- offre aux enfants à risque un suivi préventif jusqu'en 2^e année, comprenant des consignes d'hygiène buccodentaire, des conseils nutritionnels, des applications topiques de fluor, au besoin, et l'orientation vers un cabinet dentaire;
- effectue un examen buccodentaire des enfants de 2^e année et, au besoin, applique des agents de scellement et oriente vers un dentiste pour le traitement des caries.

Services préventifs spécifiques pour les jeunes

Pendant l'adolescence, 70 % des problèmes de santé sont associés au tabagisme, à la sédentarité, aux mauvaises habitudes alimentaires, aux activités sexuelles non protégées, à l'abus d'alcool et de drogues, à la violence et aux comportements liés aux traumatismes. Des services préventifs adaptés, visant à contrer ces risques, sont offerts à tous les adolescents montréalais dans 97 cliniques jeunesse en milieu scolaire et en CLSC, ainsi qu'à des jeunes en situation de vulnérabilité, dans les centres jeunesse.

POUR QUE TOUS LES JEUNES AIENT ACCÈS À DES SERVICES PRÉVENTIFS ADAPTÉS À LEURS BESOINS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre des services individuels et de groupe et de l'information sur la santé mentale, la prévention et le traitement des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), la consommation de substances psychoactives et les saines habitudes de vie;
- fait du démarchage dans les milieux de vie des jeunes pour leur faire connaître les services des cliniques jeunesse;
- offre de l'expertise-conseil et de l'accompagnement aux gestionnaires des CIUSSS quant à l'organisation des services de type clinique jeunesse et de la formation aux intervenants sur les meilleures pratiques;
- mobilise les décideurs et établit des corridors entre les cliniques jeunesse et les services spécialisés des établissements de santé.

POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES PRÉVENTIFS EN CENTRE JEUNESSE ET ASSURER AUX JEUNES HÉBERGÉS UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- collabore avec les gestionnaires et les intervenants des centres jeunesse pour élaborer des outils et de la formation sur les services préventifs destinés aux jeunes en situation de vulnérabilité et mettre en place des politiques de promotion de la santé.

Violence interpersonnelle et intimidation chez les jeunes

Les relations avec les pairs prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les jeunes avancent en âge. Malheureusement, nombreux sont ceux qui, durant leur parcours, vivent de la violence, qu'elle soit de nature physique, verbale, psychologique ou sexuelle, allant parfois jusqu'à l'intimidation. Cette violence, vécue à l'école ou dans la communauté, a des impacts négatifs importants sur la santé physique et mentale ainsi que sur l'adaptation sociale des enfants et des jeunes.

POUR PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS BIENVEILLANTS, LES RAPPORTS ÉGALITAIRES ET PRÉVENIR LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre des interventions de groupe sur le développement des compétences personnelles et sociales auprès des jeunes du primaire et du secondaire en collaboration avec le personnel scolaire et des organismes communautaires;
- donne des services individuels et de groupe en matière de prévention de la violence et de l'intimidation auprès des parents de jeunes vulnérables;
- propose de l'expertise-conseil et organise des concertations et des événements de partage de connaissances avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes et de leurs parents (commissions scolaires et écoles, organismes communautaires);
- fournit de l'expertise-conseil, de la formation et de l'accompagnement aux écoles primaires pour améliorer le climat relationnel et la sécurité dans les cours d'école.

Relations amoureuses et sexualité chez les jeunes

Les relations amoureuses et l'expérimentation sexuelle jouent un rôle essentiel dans l'affirmation de l'identité des jeunes. Même si ces expériences sont généralement bien vécues, elles peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et le bien-être des jeunes lorsqu'il y a de la violence ou des comportements sexuels à risque. Pour favoriser des relations amoureuses harmonieuses et égalitaires, de même qu'une sexualité saine et responsable, certaines interventions doivent cibler les jeunes dès leur entrée à l'école.

POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE DANS LES RELATIONS AMOUREUSES ENTRE JEUNES PARTENAIRES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- produit des outils de référence, donne de l'information, de la formation et de l'expertise-conseil aux milieux scolaires et communautaires qui interviennent pour développer les compétences personnelles et sociales des enfants et des jeunes.

POUR PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUE LORS DE RELATIONS SEXUELLES CHEZ LES JEUNES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe les jeunes sur les ITSS et les grossesses non planifiées, les moyens de les prévenir et les services offerts par l'école, les CIUSSS, les cliniques jeunesse et d'autres organismes de la communauté;
- distribue du matériel de protection et rend accessibles les moyens de contraception dans les milieux de vie des jeunes;
- offre de l'expertise-conseil aux écoles et aux organismes communautaires en matière de contraception, de protection et d'éducation à la sexualité.

POUR AMÉLIORER LA CAPACITÉ D'AGIR DES PARENTS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre des services individuels et de groupe aux parents (information et outils, formations et conférences, groupes de soutien, interventions familiales).

AXE 2

L'ADOPTION DE MODES DE VIE ET LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES

Les environnements dans lesquels nous vivons au quotidien ont un impact important sur notre santé. D'une part, ils influencent nos habitudes de vie, nos comportements et nos relations sociales. Qu'il s'agisse de l'alimentation, de la pratique d'activité physique, du tabagisme, de la consommation d'alcool et de drogues, de la pratique des jeux de hasard et d'argent, ou même de la participation sociale des aînés, nos modes de vie sont déterminés par les choix qui s'offrent à nous. D'autre part, l'environnement, en particulier physique et bâti, peut aussi nous exposer à différents risques : l'insalubrité des logements et des bâtiments institutionnels, la chaleur accablante, la pollution de l'air, la contamination de l'eau ou des sols, les aménagements non sécuritaires ou les expositions à des contaminants en milieu de travail peuvent tous avoir des effets néfastes sur la santé.

Tout en offrant divers services préventifs pour aider les personnes qui le souhaitent à modifier leurs habitudes de vie et leurs comportements, le réseau de santé publique privilégie des interventions qui visent à modifier les environnements pour avoir un impact sur l'ensemble de la population.

Alimentation

Malgré l'abondance d'aliments, il n'est pas toujours facile de s'alimenter sainement dans notre société. À titre d'exemple, plus de la moitié des Montréalais ne consomment pas suffisamment de fruits et légumes. La malbouffe est omniprésente alors que la disponibilité d'aliments nutritifs demeure inégale sur le territoire. Afin que les Montréalais consomment des boissons et des aliments sains, en quantité adéquate, la santé publique a choisi avec ses partenaires de concentrer ses efforts sur l'offre d'aliments nutritifs dans les quartiers et les milieux de vie.

POUR QUE LES ÉLÈVES MONTRÉALAIS AIENT ACCÈS À DES ALIMENTS NUTRITIFS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- collabore avec les commissions scolaires et accompagne les écoles pour améliorer l'offre alimentaire et le contexte du repas en milieu scolaire, et offrir des activités d'éducation en nutrition concernant, entre autres, l'image corporelle;
- travaille à la mise en réseau des partenaires pour assurer une meilleure utilisation des ressources humaines, matérielles et financières.

POUR QUE LES MUNICIPALITÉS UTILISENT PLEINEMENT LEURS COMPÉTENCES POUR AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE DE LEURS CITOYENS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- conseille les municipalités et leur offre de la formation quant à la mise en place de politiques, règlements et interventions améliorant l'offre alimentaire dans leurs installations, dans les quartiers et lors d'événements publics.

POUR QUE DES ACTIONS LOCALES FAVORISENT L'ACCÈS AUX FRUITS ET LÉGUMES FRAIS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient des instances communautaires dans leurs initiatives telles que des marchés de fruits et légumes, des dépanneurs fraîcheur et des projets d'agriculture urbaine dans des secteurs socioéconomiquement défavorisés;
- favorise le partage d'expérience entre les organismes impliqués dans les initiatives locales;
- promeut la concertation entre les principaux acteurs impliqués dans le système alimentaire afin de partager les besoins et d'assurer une bonne synergie et la cohérence des actions.

POUR FAIRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ UN MILIEU ALIMENTAIRE EXEMPLAIRE, FIDÈLE À SA MISSION, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- mobilise les décideurs des CIUSSS et des établissements non fusionnés pour la mise en œuvre des politiques alimentaires assurant une offre alimentaire de qualité aux employés et visiteurs;
- offre de la formation aux professionnels de la santé sur les pratiques exemplaires en lien avec l'image corporelle et le poids.

Activité physique, sécurité des déplacements actifs et sédentarité

L'activité physique contribue à prévenir de nombreuses maladies chroniques et favorise une bonne santé mentale tout au long de la vie. Étant donné que plus de la moitié des Montréalais ne font pas suffisamment d'activité physique, le réseau de santé publique travaille à mettre en place les conditions nécessaires pour que la population soit plus active, à la fois dans ses loisirs et ses transports. Il s'agit d'avoir des activités physiques de loisir abordables, sécuritaires et accessibles à proximité pour les jeunes et les adultes, que ce soit à l'école ou dans la communauté. De plus, la ville doit être munie d'aménagements pratiques, agréables et sécuritaires pour les piétons et les cyclistes, offrir du transport collectif abordable et diminuer le nombre de voitures en circulation. En plus de favoriser le transport actif, ces mesures contribuent à réduire le nombre de piétons et de cyclistes blessés, à améliorer la qualité de l'air extérieur et à diminuer le bruit ambiant.

POUR AUGMENTER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE À L'ÉCOLE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de la formation et de l'expertise-conseil quant à l'aménagement des cours d'école;
- accompagne les écoles qui souhaitent offrir davantage d'activités et limiter la sédentarité, tant en classe qu'au service de garde et dans les activités parascolaires.

POUR RENDRE LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE LOISIR PLUS ACCESSIBLES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- collabore avec les municipalités pour améliorer l'aménagement et la sécurité des infrastructures des parcs;
- collabore avec les commissions scolaires et les écoles pour rendre disponibles leurs installations de loisirs et de sports à d'autres citoyens;
- conseille les organismes qui travaillent pour améliorer l'accessibilité physique et l'abordabilité des activités physiques et leur offre de la formation.

POUR RENDRE LE TRANSPORT ACTIF PLUS ATTRAYANT ET SÉCURITAIRE TOUT EN DIMINUANT LA CIRCULATION AUTOMOBILE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- mobilise les décideurs municipaux pour implanter des mesures d'apaisement de la circulation, développer les pistes cyclables, aménager les trottoirs et les intersections de manière sécuritaire pour les piétons et les cyclistes;
- conseille les municipalités et leur offre de la formation, des outils et de l'accompagnement quant aux bonnes pratiques en matière de transport actif et aux principes d'urbanisme propices à la santé;
- fait des représentations publiques pour augmenter l'accessibilité physique et l'abordabilité du transport en commun.

Tabagisme et exposition à la fumée de tabac

Le tabagisme a des effets néfastes sur la santé non seulement des fumeurs, mais aussi des non-fumeurs exposés à la fumée de tabac, en particulier les enfants. Il demeure la première cause évitable de décès prématurés et de maladies chroniques. Malgré l'évolution de la norme sociale, plus d'un Montréalais sur cinq fume toujours. Les personnes ayant un faible revenu sont beaucoup plus nombreuses à fumer, à en souffrir et en mourir. Le réseau de santé publique vise à rejoindre en priorité ces personnes dans ses interventions de lutte au tabagisme.

POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION À LA FUMÉE DE TABAC, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient l'implantation de politiques sans fumée dans les milieux scolaires, les centres jeunesse et les établissements d'enseignement postsecondaire et du réseau de la santé;
- travaille avec les municipalités à promouvoir des environnements sans fumée dans les lieux non couverts par la loi (ex. : les plages, parcs et lieux publics lors d'événements spéciaux).

POUR EMPÊCHER LES JEUNES DE COMMENCER À FUMER, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient des projets scolaires et communautaires visant à développer les compétences personnelles et sociales des jeunes pour prévenir le tabagisme et d'autres dépendances;
- par du marketing social, fait connaître aux jeunes les risques de l'usage de la chicha (pipe à eau) et des nouveaux produits du tabac.

POUR ENCOURAGER LES FUMEURS À CESSER DE FUMER, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre divers services de cessation individuels et de groupe dans les centres d'abandon du tabagisme et fait la promotion, avec ses partenaires, de la ligne téléphonique et du site Web J'Arrête ainsi que du service de messagerie pour l'abandon du tabagisme SMAT;
- fait la promotion du Défi J'arrête, j'y gagne! ;
- s'assure de l'utilisation optimale des aides pharmacologiques à la cessation en offrant de l'expertise-conseil et de l'accompagnement aux infirmières, médecins et pharmaciens, notamment sur les ordonnances collectives;
- met en place divers moyens pour joindre les groupes plus vulnérables qui n'utilisent pas les services de cessation.

Consommation d'alcool, de drogues et pratique des jeux de hasard et d'argent

La consommation d'alcool et de drogues ainsi que la pratique des jeux de hasard et d'argent (JHA) sont des comportements répandus et ancrés dans les mœurs de la population. En raison de la nature même des substances ou des activités, mais également parce que leur potentiel de dépendance est élevé, ils peuvent avoir des conséquences importantes non seulement sur

la santé des individus, mais également sur les proches et la communauté. Le réseau de santé publique cherche à prévenir les excès liés à la consommation d'alcool et de drogues et à la pratique des JHA, qui représentent un fardeau important pour la société, ainsi que les dépendances qu'ils peuvent engendrer.

POUR RENFORCER L'APPLICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENCADRANT LES JHA ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'ALCOOL ET DES DROGUES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- produit des outils, avis et mémoires pour informer la population et les décideurs sur les enjeux associés à l'offre et à la nature des produits disponibles.

POUR PRÉVENIR LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE DROGUES ET LA PRATIQUE DES JHA CHEZ LES JEUNES D'ÂGE SCOLAIRE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de l'expertise-conseil aux commissions scolaires quant à l'implantation de politiques sur la consommation d'alcool et de drogues et la pratique de JHA, ainsi que sur les interventions de prévention auprès des jeunes et des parents;
- donne des services individuels et de groupe pour améliorer les connaissances et compétences des jeunes en lien avec ces comportements;
- renforce les pratiques parentales par des interventions de groupe, particulièrement pour les parents dont les adolescents sont vulnérables.

POUR PRÉVENIR L'USAGE INAPPROPRIÉ D'ALCOOL ET DE DROGUES ET LA PRATIQUE PRÉJUDICIABLE DES JHA CHEZ LES ADULTES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- propose des services préventifs individuels et de groupe, ainsi que de l'expertise-conseil aux autres professionnels appelés à intervenir sur ces problématiques dans le réseau de la santé et des organismes communautaires.

Salubrité et abordabilité des logements

Un logement adéquat devrait favoriser la santé physique et mentale, procurer un sentiment de sécurité et permettre de tisser des liens avec la communauté. Plus du tiers des Montréalais vivent une situation assez éloignée de cet idéal, étant aux prises avec un logement insalubre ou inabordable, deux enjeux intimement liés. Un logement est considéré insalubre lorsqu'il pose des risques à la santé des occupants : présence de contaminants (plomb, amiante, etc.); mauvaise qualité de l'air (moisissures, etc.); présence d'animaux ou d'insectes indésirables (rongeurs, coquerelles, punaises, etc.). Il est considéré inabordable lorsque le coût du loyer dépasse 30 % du revenu du ménage qui l'occupe. Cela cause un stress financier et nuit à la santé mentale des individus. De plus, un logement inabordable entrave la capacité des ménages à subvenir à d'autres besoins, les plaçant souvent en situation d'insécurité alimentaire. Les Montréalais ayant un faible revenu, les familles monoparentales, les personnes âgées vivant seules, ayant une incapacité ou un problème de santé mentale ou physique et les nouveaux immigrants sont plus susceptibles d'habiter un logement insalubre ou inabordable.

**POUR RÉDUIRE LES PROBLÈMES D'INSALUBRITÉ DANS LES LOGEMENTS LOCATIFS,
LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :**

- évalue et gère les risques pour la santé et s'assure de la prise en charge des individus touchés lorsqu'une situation d'insalubrité est signalée, en collaboration avec les municipalités, le réseau de la santé et les organismes communautaires;
- informe la population sur les effets sur la santé associés à l'insalubrité, les mesures de prévention et de protection ainsi que les droits et responsabilités en matière d'habitation, en collaboration avec les organismes communautaires, les municipalités et les professionnels de la santé;
- travaille avec les municipalités et le réseau de la santé pour systématiser les actions visant à prévenir, dépister et contrôler les situations d'insalubrité, ainsi qu'à soutenir les ménages vulnérables aux prises avec ces problèmes;
- offre aux municipalités, au réseau de la santé et aux organismes communautaires un soutien quant aux bonnes pratiques en matière de salubrité.

**POUR AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ DE LOGEMENTS ABORDABLES,
LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :**

- fait des représentations publiques pour augmenter l'accessibilité au logement social et abordable;
- anime des concertations locales sur l'accessibilité au logement abordable et les stratégies pour l'améliorer;
- soutient des initiatives locales des communautés visant l'amélioration de l'accessibilité au logement abordable.

Salubrité dans les milieux institutionnels

À l'instar des logements, certains bâtiments tels que les écoles, les milieux de garde ou les établissements de santé peuvent présenter des situations d'insalubrité nuisibles à la santé de leurs occupants. L'emplacement (par exemple, à proximité de sources de polluants), la conception (isolation, ventilation, etc.) et l'entretien influencent les risques auxquels sont exposées les personnes qui évoluent dans un bâtiment. Pour qu'un milieu soit salubre, il importe donc d'investir les ressources nécessaires à sa mise aux normes et à son entretien.

**POUR RÉDUIRE LES PROBLÈMES D'INSALUBRITÉ DANS LES MILIEUX
INSTITUTIONNELS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :**

- informe les décideurs des écoles et des commissions scolaires, du réseau de la santé et des services sociaux, des services de garde et des municipalités sur les problèmes de santé liés à l'insalubrité et les soutient dans la mise en place et l'application de programmes d'entretien préventif;
- évalue et gère les risques lorsqu'une situation d'insalubrité est signalée et s'assure de la prise en charge des personnes touchées en collaboration avec l'établissement concerné et la CNESST.

Exposition à des risques biologiques, chimiques, physiques et psycho-organisationnels en milieux de travail

Les lésions et maladies professionnelles dont sont victimes de nombreux travailleurs sont variées (surdité, problèmes respiratoires, intoxications, infections, cancers, troubles musculo-squelettiques, problèmes de santé mentale, etc.) et engendrent des coûts économiques et humains très élevés, tant pour les personnes atteintes et leurs proches, que pour leur employeur et la collectivité. Elles résultent de risques liés à l'aménagement physique des lieux, au matériel utilisé, aux pratiques organisationnelles ou à certains facteurs psychosociaux présents dans le milieu de travail. La Loi sur la santé et la sécurité au travail vise l'élimination à la source de ces dangers pour la santé des travailleurs et confère une responsabilité en cette matière à la Direction régionale de santé publique, qui travaille en partenariat avec la CNESST.

Certains travailleurs à statut précaire sont plus touchés que les autres, soit parce qu'ils connaissent moins bien leurs droits, craignent de les revendiquer, ou alors parce qu'ils sont peu ou pas exposés aux interventions de prévention. Ces travailleurs représentent une forte proportion des travailleurs d'agence de location de personnel. L'équipe régionale de santé publique vise à joindre ces travailleurs afin de réduire les inégalités sociales de santé.

POUR PRÉVENIR L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS À DES RISQUES POUR LEUR SANTÉ ET LEUR BIEN-ÊTRE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- évalue les risques, émet des recommandations pour les éliminer et suit l'application des recommandations dans les établissements touchés par un programme de santé ou un signalement de déficience ou de maladie à déclaration obligatoire;
- informe les travailleurs et les employeurs des risques présents dans leur milieu, notamment par la formation d'agents multiplicateurs et par une surveillance médicale des travailleurs;
- adapte ses interventions (ex. : les services de surveillance médicale) pour qu'elles soient accessibles aux travailleurs à statut précaire, notamment les travailleurs d'agence de location de personnel.

Exposition à la chaleur extrême

Dans les 30 dernières années, Montréal a connu cinq épisodes de chaleur extrême durant lesquels il y a eu plus de décès que d'habitude dans la population. Certaines personnes sont plus à risque d'être affectées par la chaleur extrême : les personnes âgées vivant dans un milieu non climatisé, vivant seules, ou en perte d'autonomie; les personnes atteintes de maladies chroniques (cardiovasculaires, respiratoires, rénales, etc.) ou de problèmes de santé mentale; les jeunes enfants; les personnes résidant dans une zone urbaine où les températures sont plus élevées (micro-îlot de chaleur).

POUR RÉDUIRE LES MICRO-ÎLOTS DE CHALEUR, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- fait des représentations auprès des décideurs municipaux et offre de l'expertise-conseil pour le verdissement des secteurs où se trouvent des micro-îlots de chaleur;
- soutient des projets communautaires de verdissement.

POUR PRÉVENIR LES DÉCÈS LORS DES ÉPISODES DE CHALEUR EXTRÊME, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE COORDONNE LE DÉPLOIEMENT DU PLAN CHALEUR RÉGIONAL ET :

- informe la population des risques pour la santé et des mesures de prévention;
- monitore les conditions météorologiques, l'utilisation des services d'urgence et la mortalité;
- produit des outils pour aider les intervenants du réseau de la santé et des organisations partenaires à identifier et à contacter les personnes vulnérables à la chaleur extrême;
- travaille avec différents partenaires pour augmenter l'accès à des espaces climatisés dans les secteurs à risque élevé.

Exposition au bruit et à la pollution de l'air

Six Montréalais sur dix sont exposés, même la nuit, à des niveaux élevés de bruit qui peuvent avoir des effets sur leur santé. Le bruit provient principalement du voisinage (industries, commerces, festivals, logements voisins, etc.) et du transport (axes routiers majeurs, voies ferrées, aéroport et corridors aériens). Le transport génère également plusieurs polluants de l'air nocifs pour la santé. Les secteurs défavorisés sont souvent plus exposés à la fois au bruit ambiant et à la pollution de l'air provenant du transport.

Par ailleurs, les Montréalais sont aussi exposés à des sources saisonnières de pollution de l'air, tels les particules fines provenant du chauffage au bois en hiver ou le pollen d'herbe à poux en été, qui touchent davantage les extrémités est et ouest de l'île.

POUR RÉDUIRE LE NOMBRE DE MONTRÉALAIS EXPOSÉS À DES NIVEAUX DE BRUIT ÉLEVÉS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient les décideurs municipaux pour l'adoption d'une politique régionale de lutte au bruit environnemental;
- soutient les municipalités et les communautés dans la mise en place de projets visant à réduire l'exposition au bruit.

POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION DES MONTRÉALAIS AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- encourage le transport actif et la réduction de l'utilisation de l'automobile (voir Activité physique, sécurité des déplacements actifs et sédentarité);
- informe la population sur les risques pour la santé d'une mauvaise qualité de l'air et travaille avec les municipalités pour inciter les citoyens à réduire leur utilisation de l'automobile et à respecter la réglementation sur le chauffage au bois;
- mobilise les décideurs municipaux et du réseau de la santé en les informant des effets sur la santé du pollen de l'herbe à poux et des meilleures pratiques pour en diminuer la quantité dans l'air.

Exposition à des risques biologiques, physiques ou chimiques dans l'environnement (eau, air, sol)

Différents risques peuvent être présents dans l'environnement et affecter la santé de quelques individus, de groupes, voire même de toute la population. On pense entre autres à l'eau potable ou de baignade contaminée qui peut causer des gastroentérites; aux tours de refroidissement contaminées à la bactérie *Legionella*, à l'origine d'éclotions d'infections respiratoires graves; ou encore aux projets de développement sur des sols contaminés.

POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'EXPOSITION AUX CONTAMINANTS DANS L'ENVIRONNEMENT, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- évalue les risques pour la santé associés à la présence de contaminants dans certains milieux ou aux projets de développement et d'aménagement du territoire, émet des recommandations pour les éliminer et suit l'application des recommandations;
- informe la population, les professionnels de la santé et les intervenants des milieux municipal, scolaire et communautaire des risques potentiels dans l'environnement et des mesures de prévention appropriées.

Services communautaires en prévention du suicide

Environ 200 personnes s'enlèvent la vie chaque année à Montréal. Pour prévenir le suicide, le renforcement des services d'identification et de prise en charge des individus qui manifestent des comportements suicidaires est essentiel. Ces services doivent être facilement accessibles sur l'ensemble du territoire. La santé publique participe, avec ses partenaires communautaires, à cette offre de services dans la communauté.

POUR AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE SUICIDAIRE ET LEUR ASSURER EN TOUT TEMPS L'ACCÈS AUX SERVICES DE PRÉVENTION, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- détermine les milieux prioritaires (de travail, scolaires, etc.) d'intervention et travaille avec eux à l'implantation de réseaux sentinelles constitués de bénévoles formés pour identifier, guider et orienter les personnes à risque vers les ressources d'aide;
- veille au respect des standards ministériels de la ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide offerte par Suicide Action Montréal.

Services de prévention cliniques en maladies chroniques et chutes

Les maladies chroniques et les chutes qui surviennent chez les personnes âgées représentent un lourd fardeau. Les professionnels de première ligne – médecins, infirmières et pharmaciens – qui intègrent le counseling, les traitements préventifs et le dépistage dans leur pratique peuvent agir sur les facteurs de risque afin de prévenir ou retarder la survenue de ces maladies. La santé publique joue aussi un rôle dans le déploiement de programmes visant à prévenir les chutes et à dépister le cancer du sein (PQDCS).

POUR QUE PLUS DE MONTRÉALAIS BÉNÉFICIENT DE PRATIQUES PRÉVENTIVES DANS LES SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- accompagne les directions cliniques des CIUSSS pour améliorer l'accès aux services individuels de prévention clinique;
- fait du démarchage auprès des personnes vulnérables afin qu'elles aient recours aux services, en collaboration avec les organismes communautaires.

POUR QUE PLUS DE MONTRÉALAIS BÉNÉFICIENT DE PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES CHUTES ET DU PQDCS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- diffuse de l'information sur les programmes et les façons d'y référer les clientèles visées auprès des professionnels de la santé;
- établit des partenariats avec les milieux communautaires et les établissements pour adapter le programme de prévention des chutes aux besoins des aînés (mécanismes de référence, services de proximité, etc.);
- contribue au suivi et à la promotion du PQDCS, et informe les femmes sur la mammographie et le programme via le Web et dans les communautés;
- recrute des infirmières et des médecins pour assurer le suivi des mammographies des femmes sans médecin de famille.

Participation sociale des aînés

Compte tenu des changements démographiques, la société doit revoir la place qu'elle accorde aux aînés. Une participation sociale satisfaisante a de nombreux effets protecteurs sur la santé des aînés, tant sur les plans physique et psychologique que cognitif. La participation sociale repose sur la capacité de réaliser des activités de la vie quotidienne, le fait d'entretenir des relations significatives, de faire partie d'une communauté, de prendre part à des activités (ex. : un travail rémunéré ou bénévole), ou encore de participer à des structures décisionnelles. À l'autre extrême, un aîné isolé n'a pas de réseau personnel et n'utilise pas ou très peu les ressources disponibles.

POUR AMÉLIORER LES CONNAISSANCES DES AÎNÉS ET LES ATTITUDES DE LA POPULATION À L'ÉGARD DU VIEILLISSEMENT, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe les aînés sur les changements liés au vieillissement et les ressources disponibles pour vieillir en santé;
- fait la promotion d'une image positive du vieillissement auprès du grand public et des décideurs des différents secteurs de la société.

POUR QUE LES SERVICES DE SANTÉ, SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES CONTRIBUENT DAVANTAGE À LA PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- collabore avec les organismes communautaires, les regroupements d'aînés et les décideurs du réseau de la santé pour inciter les aînés à participer aux décisions sur les services et les initiatives communautaires qui les concernent;

- s’assure que les intervenants et les gestionnaires sont en mesure de repérer les aînés à risque et travaillent de manière à faciliter leur participation sociale.

POUR QUE MONTRÉAL SOIT CHEF DE FILE DU MOUVEMENT DES VILLES-AMIES DES AÎNÉS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de l’expertise-conseil et crée des outils à l’intention des décideurs municipaux et de leurs partenaires relatifs aux enjeux du vieillissement et aux mesures de soutien à la participation sociale des aînés, notamment en lien avec le Plan d’action montréalais pour les aînés.

Pouvoir d’agir des communautés locales

Une communauté locale comprend les citoyens et les organismes communautaires et municipaux, ainsi que ceux qui interviennent dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’emploi et du secteur privé d’un même territoire. Dans la région de Montréal, les acteurs des communautés locales participent à 30 tables de quartier et instances de concertation thématiques. Leurs actions et projets collectifs visent à modifier les conditions de vie, l’environnement social et physique, les milieux de vie et l’accessibilité aux services. Le réseau de santé publique vise à renforcer leur pouvoir d’agir, c’est-à-dire leur capacité à analyser leurs enjeux, définir et prioriser des solutions et les mettre en œuvre, afin qu’elles aient encore plus d’impact sur les déterminants de la santé.

POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DES COMMUNAUTÉS À PRIORISER LEURS BESOINS ET LES SOLUTIONS QUI Y RÉPONDENT LE MIEUX, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- soutient les instances de concertation locales dans le processus d’analyse des données, enjeux et problématiques de la communauté;
- organise des événements de partage de connaissances sur les projets prometteurs;
- accompagne les communautés dans le choix des interventions et projets à mettre en œuvre.

POUR RENFORCER LA CAPACITÉ DES COMMUNAUTÉS À AGIR POUR ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- en partenariat avec la Ville de Montréal et Centraide du Grand Montréal finance les tables de quartier dans le cadre de l’Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
- finance des activités de concertation locales et des projets collectifs (Accès aux aliments santé, Quartier 21, Milieux de vie favorables – Jeunesse et SIPPE – Soutien à la création d’environnements favorables);
- soutient la mise en œuvre et l’évaluation des projets et activités des communautés;
- soutient les décideurs des CIUSSS relativement à l’implantation d’une politique de développement des communautés.



AXE 3

LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES MALADIES INFECTIEUSES

Les maladies infectieuses sont causées par des agents biologiques tels que des virus, des bactéries ou des parasites. Elles peuvent être regroupées en deux grandes catégories. La première comprend les maladies pour lesquelles il existe un vaccin qui protège une personne en la rendant immunisée à l'agent infectieux. La seconde inclut les maladies pour lesquelles il n'existe pas de vaccin, mais qu'on peut éviter en empêchant l'exposition à un agent infectieux transmis d'une personne à une autre ou présent dans l'environnement. Le réseau de santé publique agit sur ces deux fronts afin de réduire la fréquence et les conséquences de ces maladies dans la population.

Services de vaccination et couverture vaccinale

De nombreuses infections pouvant avoir des conséquences graves sont aujourd'hui évitables par la vaccination^b. La majorité des vaccins sont administrés aux enfants selon un calendrier établi par le Programme québécois d'immunisation. D'autres sont offerts à des personnes ayant des risques particuliers à cause de leur état de santé, leur emploi ou leur mode de vie. Chaque année, un vaccin contre la grippe spécialement mis au point pour tenir compte des principales souches en activité est offert à la population. Bien que la vaccination soit largement disponible dans les établissements du réseau, les pharmacies et les cliniques médicales privées, certaines personnes ne se prévalent pas de ces services, notamment à cause des craintes liées aux vaccins.

POUR ATTEINDRE UNE COUVERTURE VACCINALE ÉLEVÉE DE LA POPULATION, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- vaccine les enfants dans les CIUSSS, en clinique et à l'école;
- vaccine les personnes vulnérables lorsqu'elles fréquentent les services de santé ou lors d'interventions ciblées;
- vaccine les personnes à risque de complications de la grippe saisonnière comme les jeunes enfants et les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques, ainsi que leurs proches et les professionnels de la santé, lors des campagnes annuelles.

POUR ASSURER LA DISPONIBILITÉ, LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SERVICES DE VACCINATION, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- coordonne l'offre de services de vaccination à la population;
- distribue les vaccins, voit à leur bonne gestion et au contrôle de leur qualité dans tous les points de service;
- investigate les manifestations cliniques inhabituelles suite à l'administration d'un vaccin;
- produit des outils de référence et offre de l'expertise-conseil aux vaccinateurs.

POUR ENCOURAGER LA POPULATION À SE PRÉVALOIR DE LA VACCINATION ET RÉPONDRE À SES PRÉOCCUPATIONS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- réalise des campagnes d'information dans les médias;
- fait la promotion de la vaccination auprès des parents;
- informe les usagers sur les maladies évitables ainsi que sur les bénéfices et les effets secondaires des vaccins;
- s'assure que les intervenants des différents services de santé détiennent l'information de pointe sur chaque vaccin pour répondre aux questions des usagers.

^b Les principales maladies évitables par la vaccination sont la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, les infections graves à *H. influenzae* de type B, les hépatites A et B, les infections à pneumocoque et à méningocoque, les gastroentérites à rotavirus, les infections au virus du papillome humain, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe.

Services de prévention et de traitement des ITSS et de réduction des méfaits liés aux drogues

Les personnes les plus vulnérables aux ITSS, tels le VIH et le virus de l'hépatite C, sont les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les personnes utilisatrices de drogues par injection et inhalation (UDII), les travailleuses et travailleurs du sexe et les personnes provenant de régions où le VIH est endémique. Les personnes UDII sont aussi à risque de surdoses, qui peuvent être mortelles. Ces groupes peuvent être difficiles à joindre par les services de santé réguliers. Afin de réduire les risques et traiter les infections pour en interrompre la transmission et protéger la santé des personnes, le réseau de santé publique collabore avec des partenaires cliniques et communautaires pour offrir des services adaptés à ces groupes prioritaires.

POUR RÉDUIRE LES MÉFAITS LIÉS À L'INJECTION ET À L'INHALATION DE DROGUES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe les personnes UDII sur la réduction des risques lors d'injection ou d'inhalation de drogues;
- distribue gratuitement ou à faible coût du matériel stérile d'injection et d'inhalation en collaboration avec les organismes communautaires, les pharmacies et les services de santé fréquentés par les clientèles visées;
- distribue la naloxone via les pharmacies communautaires et forme les professionnels de la santé, les intervenants communautaires, les ambulanciers et les policiers, ainsi que les personnes UDII à la prévention des décès par surdose en collaboration avec des organismes communautaires;
- voit à la mise en place de services d'injection supervisée;
- établit des corridors avec les services de santé physique, de santé mentale et dépendances, et avec les ressources psychosociales et communautaires appropriées.

POUR RÉDUIRE LES COMPORTEMENTS SEXUELS À RISQUE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe les personnes concernées sur les pratiques sexuelles à risques réduits;
- distribue du matériel de protection (ex. : des condoms) dans les milieux fréquentés par les groupes visés.

POUR AUGMENTER LE RECOURS AU DÉPISTAGE ET AU TRAITEMENT DES ITSS PAR LES POPULATIONS PRIORITAIRES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre des services de dépistage régulier des ITSS selon des modalités adaptées aux besoins des clientèles;
- assure un accès à des services de traitement et de prévention aux personnes atteintes d'une ITSS et à leurs partenaires;
- donne des services de traitement préventif à des personnes exposées au VIH.

Services de prévention et de traitement de la tuberculose

Chaque année, à Montréal, la tuberculose touche une centaine de personnes, dont la majorité est originaire de pays où l'incidence est élevée. Plusieurs autres sont sans-abri, UDII, âgées ou issues de certaines communautés autochtones. En général, ces personnes utilisent peu les services de santé. Une personne infectée est souvent porteuse de la maladie sous une forme latente qui, si elle n'est pas traitée, peut évoluer vers sa forme active. Elle est alors contagieuse et peut avoir des conséquences graves sur la santé, raison pour laquelle son traitement est obligatoire en vertu de la loi.

POUR PRÉVENIR LE PASSAGE DE LA FORME LATENTE À LA FORME ACTIVE DE LA TUBERCULOSE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- dépiste dans les milieux de vie les personnes ayant des facteurs de risque ou qui ont été en contact avec la tuberculose active, en collaboration avec les établissements du réseau de la santé;
- offre un traitement de prophylaxie aux personnes touchées par la tuberculose latente, en collaboration avec les établissements du réseau de la santé.

POUR INTERROMPRE LA TRANSMISSION DE LA TUBERCULOSE ACTIVE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- travaille avec les professionnels de la santé et des organismes communautaires pour la détection précoce de la tuberculose active chez les personnes à risque;
- s'assure de l'observance du traitement des cas de tuberculose active, en collaboration avec les établissements du réseau de la santé et les pharmacies.

POUR AMÉLIORER LES SERVICES ET LEUR UTILISATION PAR LES GROUPES VISÉS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de l'expertise-conseil et de la formation aux intervenants concernés;
- établit des partenariats avec des établissements du réseau de la santé, des pharmacies et des organismes communautaires pour assurer la thérapie sous observation directe et l'hébergement, au besoin.

Exposition à des risques en milieux de soins

On estime que 5 % à 10 % des patients admis dans les hôpitaux y contractent une infection. Les infections nosocomiales ont des conséquences importantes tant sur les personnes atteintes que sur l'accessibilité et le coût des soins. Le tiers de ces infections serait évitable par des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI). Ces mesures agissent à la fois sur l'aménagement des lieux et les équipements, les politiques et procédures des établissements, et sur l'adoption de comportements individuels de protection (hygiène, vaccination, etc.) par le personnel, les patients et les visiteurs. Elles concernent de nombreux acteurs dans les établissements de soins de courte et de longue durée. En plus de leur apporter un soutien, le réseau de santé publique intervient lorsqu'une situation particulière menace la santé des usagers ou des travailleurs.

**POUR DIMINUER LA TRANSMISSION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES,
LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :**

- informe en continu les décideurs du réseau de la santé de la situation concernant les principales infections nosocomiales et des priorités qui en découlent;
- co-anime la Table régionale de prévention des infections nosocomiales, où les dix établissements se concertent sur les priorités, enjeux et solutions visant l'amélioration des pratiques en PCI;
- offre de l'expertise-conseil aux établissements de santé sur les mesures de prévention des infections efficaces;
- en cas d'éclosion ou de phénomène émergent, évalue et gère les risques en collaboration avec les établissements touchés.

Exposition à des risques infectieux dans les milieux de vie et l'environnement

La population peut être exposée à différentes infections transmises de personne à personne (ex. : les infections respiratoires et entériques), en particulier dans certains milieux de vie plus propices à leur transmission, tels les milieux de garde, les écoles ou les milieux de travail. D'autres agents infectieux peuvent être présents dans l'eau et les aliments consommés (ce qui cause, par exemple, les maladies entériques) ou dans l'environnement (ce qui cause, par exemple, les maladies transmises à l'humain par les animaux, les moustiques et les tiques). Enfin, certains groupes sont davantage exposés à des risques infectieux en raison de leurs conditions de vie, leurs habitudes ou leurs voyages.

Ces infections peuvent être prévenues par l'adoption de comportements protecteurs et de mesures environnementales qui diminuent l'exposition.

POUR FAVORISER L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION CONTRE LES INFECTIONS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- informe la population des risques à la santé et des mesures de prévention par les médias de masse (par exemple, le Portail Santé Montréal sur le Web) ou des interventions de proximité auprès des personnes à risque;
- s'assure que les professionnels de la santé sont en mesure d'informer adéquatement les personnes des risques particuliers et des mesures de prévention appropriées.

POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX RISQUES INFECTIEUX DANS LES MILIEUX DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre de la formation, des outils et de l'expertise-conseil aux milieux de garde et scolaires sur les mesures de prévention et de contrôle des infections;
- collabore avec les municipalités pour réduire l'exposition aux animaux ou aux insectes pouvant transmettre des infections dans les parcs et autres lieux publics.



AXE 4

LA GESTION DES RISQUES ET DES MENACES POUR LA SANTÉ ET LA PRÉPARATION AUX URGENCES

Le réseau de santé publique a la responsabilité de protéger la santé de la population montréalaise lorsqu'elle est menacée, et il le fait en étroite collaboration avec les autres programmes-services du réseau de la santé et des services sociaux. Pour y parvenir, il doit couramment évaluer différents risques pour la santé et, au besoin, intervenir tôt auprès d'individus, de groupes ou de l'ensemble de la population. De plus, pour faire face aux urgences majeures, il doit être prêt à intervenir à tout moment en collaboration avec ses partenaires des divers secteurs de la société.

Services de vigie, d'enquête et d'évaluation du risque et de protection en lien avec des risques chimiques, physiques et biologiques

Le réseau de santé publique travaille au quotidien pour détecter des menaces potentielles à la santé et évaluer les risques auxquels la population est exposée. Lorsqu'il détermine qu'une menace est significative, il intervient pour mettre en place des mesures de prévention et de contrôle. Les risques peuvent être de nature chimique, physique ou biologique (infectieuse). Ils peuvent être présents dans l'air intérieur et extérieur, dans l'eau récréative, potable ou usée, dans les sols contaminés ou dans les produits consommés (aliments, drogues, etc.). Les agents infectieux peuvent aussi être transmis d'une personne à une autre, ou encore par un animal ou un insecte.

POUR DÉTECTER DES MENACES POTENTIELLES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- reçoit et traite les déclarations de maladies à déclaration obligatoire et les signalements de menace réelle ou appréhendée;
- offre un service de garde 24 heures sur 24, 365 jours par année pour les déclarations et les signalements nécessitant une réponse urgente;
- analyse en continu différents indicateurs obtenus de ses partenaires du réseau et d'autres secteurs.

POUR ÉVALUER LES RISQUES ET PROTÉGER LA POPULATION EN CAS DE MENACE SIGNIFICATIVE, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- effectue des enquêtes épidémiologiques et soutient les professionnels du réseau et les autres partenaires pour réaliser les investigations appropriées;
- émet des recommandations ou des directives visant à protéger la population et fait le suivi de leur application;
- évalue les individus potentiellement exposés et, selon les besoins, leur administre un traitement de prophylaxie, effectue des tests de dépistage, assure leur prise en charge médicale ou fait le suivi de leur traitement en collaboration avec les établissements de santé;
- informe la population, les professionnels du réseau et les autres partenaires sur les risques et les mesures de contrôle recommandées;
- organise lorsque requis la vaccination et le dépistage de masse.

Préparation et réponse aux urgences majeures

Une urgence majeure, comme une pandémie, une catastrophe naturelle, un accident industriel ou un acte terroriste, est un événement dont la progression ou l'ampleur dépasse les capacités habituelles du système de santé et de services sociaux. Les conséquences de tels événements sont encore plus graves quand on n'y est pas suffisamment préparé. La préparation et la réponse aux urgences majeures repose non seulement sur la santé publique, mais aussi sur l'ensemble du réseau de la santé, les services ambulanciers, policiers, de sécurité civile et de sécurité incendie, ainsi que sur les individus et les communautés.

POUR ASSURER UNE PRÉPARATION ADÉQUATE À LA SURVENUE D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- évalue les risques de sinistre dans la région;
- élabore des plans particuliers d'intervention pour les risques les plus importants;
- informe la population sur les risques et les manières de s'en protéger en cas d'urgence;
- travaille en partenariat avec les établissements de santé et d'autres secteurs de la société pour maintenir à jour un plan de mesures d'urgence;
- réalise périodiquement avec ses partenaires des exercices de simulation afin de tester et d'améliorer les plans.

POUR ASSURER UNE RÉPONSE RAPIDE AFIN DE PROTÉGER LA POPULATION LORSQU'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR SURVIENT, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- offre un service de garde 24 heures sur 24, 365 jours par année pour les urgences infectieuses et environnementales;
- enquête et évalue la situation lorsqu'un événement majeur survient;
- émet des avis, recommandations, directives ou ordonnances pour assurer la mise en place des mesures de protection nécessaires;
- mobilise au besoin les ressources du réseau de la santé pour prendre en charge la situation et les personnes touchées.





L'OFFRE DE SERVICES EN SURVEILLANCE

La surveillance permet de dresser le portrait de l'état de santé de la population et ses déterminants afin de cerner les problèmes prioritaires, documenter les écarts et alimenter la planification en santé publique. De plus, elle fournit des connaissances essentielles à la réalisation de certaines interventions, qu'il s'agisse d'informer la population sur sa santé, de promouvoir des politiques publiques saines ou d'émettre des avis et des mémoires. Les produits de surveillance sont aussi utilisés par les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux pour planifier leur offre de services à la population, ainsi que par ceux d'autres secteurs pour orienter et appuyer leurs actions.

Tout comme pour les quatre axes thématiques, l'offre de services régionale en surveillance est cohérente avec le PATT et complémentaire à celle du ministère de la Santé et des Services sociaux. Elle repose sur le plan régional de surveillance, qui sera mis à jour pour répondre aux besoins du PARI-SP, et est structurée autour de trois volets : collecte de l'information, analyse et interprétation, diffusion des produits de surveillance et accompagnement dans leur utilisation.

POUR OBTENIR LES DONNÉES NÉCESSAIRES AU SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES MONTRÉALAIS ET DE SES DÉTERMINANTS, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- puise dans plusieurs sources existantes (enquêtes provinciales ou fédérales, banques de données administratives, recensement);
- réalise un programme d'enquêtes sur la santé des Montréalais (TOPO) qui permet de produire des informations à des échelles géographiques pertinentes pour les CIUSSS et leurs sous-territoires, ainsi que pour les autres partenaires municipaux, scolaires et communautaires.

POUR PRODUIRE DE L'INFORMATION UTILE ET DE QUALITÉ, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- analyse et interprète les données en fonction des besoins des utilisateurs, c'est-à-dire pour documenter les problématiques qui les préoccupent, à des échelles géographiques pertinentes (ex. : les quartiers);
- analyse et interprète des données pour comprendre les besoins et les enjeux de santé propres à la population montréalaise dans son contexte urbain et pour apprécier les écarts de santé entre les différents sous-groupes, en particulier selon les statuts sociaux et économiques;
- analyse et interprète des données pour apprécier l'impact des actions, notamment sur la réduction des inégalités sociales de santé;
- élabore une variété de produits adaptés aux besoins des utilisateurs (rapports annuels, chiffres clés, portraits thématiques, capsules vidéo, etc.).

POUR SOUTENIR LA PRISE DE DÉCISION PAR LES ACTEURS DU RÉSEAU ET LES AUTRES PARTENAIRES, LE RÉSEAU DE SANTÉ PUBLIQUE :

- diffuse les produits sur différentes plateformes, dont le site Web du directeur de santé publique et l’Espace montréalais d’information sur la santé (EMIS);
- offre des activités et des outils d’appropriation et de soutien à l’utilisation de l’information.



VERS LA MISE EN ŒUVRE

Le PARI-SP prendra tout son sens dans le succès de sa mise en œuvre. Différentes conditions sont essentielles dans le contexte montréalais pour y arriver.

Puisqu'elle demande la contribution des cinq CIUSSS et des établissements non fusionnés, la mise en œuvre repose sur une capacité de coordination en réseau. À cette fin, la région s'est dotée de structures regroupant les gestionnaires clés des établissements montréalais, notamment un comité d'orientation, un comité de coordination en santé publique et certains comités thématiques tels que la Table régionale de prévention des infections nosocomiales. De plus, un comité santé publique et milieu communautaire assure la liaison entre les réseaux public et communautaire. Les représentants régionaux et territoriaux de la santé publique participent également à diverses instances de concertation intersectorielles qui seront mises à contribution pour réaliser le PARI-SP.

La réalité montréalaise d'un grand milieu urbain, où se côtoient des personnes de plusieurs origines ethnoculturelles et de différents statuts socioéconomiques, se distingue des autres régions du Québec. Pour contribuer à diminuer les inégalités sociales de santé, le réseau de santé publique doit fournir un effort supplémentaire pour que ses interventions atteignent des groupes diversifiés, quels que soient leur langue, leur niveau de littératie, leurs mœurs ou leurs croyances. L'adaptation des services constitue une orientation prioritaire pour la mise en œuvre du PARI-SP.

Différentes activités sont essentielles non seulement pour l'adaptation des services mais aussi pour leur amélioration continue. L'évaluation des interventions permet de suivre la progression vers l'atteinte des cibles et de déterminer les zones où des efforts additionnels sont requis. La recherche, réalisée en collaboration avec les milieux universitaires, produit de nouvelles connaissances sur les interventions et leurs conditions d'efficacité. Enfin, le développement professionnel contribue à faire en sorte que les intervenants de santé publique possèdent les compétences de pointe nécessaires pour offrir des services de qualité dans différents contextes et auprès de tous les groupes de la population montréalaise.

Le succès de la santé publique dépend de sa capacité de moderniser son action et de rallier l'ensemble de la société. La démarche de planification réalisée jusqu'à maintenant a permis de construire une offre de services renouvelée avec la complicité des partenaires. Il faut poursuivre dans cette voie pour la mise en œuvre de l'offre de services au cours des cinq prochaines années.

Le chantier est vaste, l'environnement complexe, mais le potentiel de faire mieux ensemble est immense.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les documents suivants sont disponibles en format électronique à télécharger :

Offre de services détaillée du PARI-SP 2016-2021

dsp.santemontreal.qc.ca/PARI

État de situation sur la santé des Montréalais et ses déterminants – 2014

<http://emis.santemontreal.qc.ca/sante-des-montrealais/portrait-global/sante-et-ses-determinants-2014/>

Programme national de santé publique 2015-2025

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001565/>



